

Finance de partage : 3,2 millions de dons en 2019 (+ 18% en un an) La cause écologique plébiscitée par les clients du Crédit Coopératif

Les associations en faveur de l'environnement ont reçu 30% des 3,2 millions d'euros versés en 2019 grâce au mécanisme des produits de partage de la banque coopérative. La protection de la planète suscite un intérêt croissant de la part des clients du Crédit Coopératif détenteurs d'une carte bancaire, d'un livret, d'un OPC solidaire. Peut-on y voir une tendance sociétale ?

Le Crédit Coopératif propose à ses clients et prospects des [cartes bancaires et des livrets solidaires](#). Grâce aux produits proposés dans sa gamme Agir, chacun peut réaliser des dons automatiquement à des associations à chaque utilisation de sa carte bancaire (et la banque réalise également un don à chaque retrait d'espèces) ou en partageant les revenus de son livret.

Trois associations agissant pour la planète – Terre & Humanisme, Réseau Cocagne et France Nature Environnement (FNE) – se trouvent parmi les cinq premiers bénéficiaires préférés des détenteurs de produits de partage, ce qui révèle la mobilisation grandissante des clients du Crédit Coopératif sur les enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain.

Covid-19 : l'épargne solidaire tire son épingle du jeu durant le confinement

La propension des Français à épargner au plus fort de la crise sanitaire se révèle également vraie pour l'ensemble des produits d'épargne du Crédit Coopératif. Mais l'épargne solidaire de partage (donc versant des dons) s'illustre particulièrement puisque les encours, à savoir l'argent déposé par les épargnants, augmentent de plus de 10% entre fin mars 2019 et fin mars 2020¹. A noter que la progression mensuelle moyenne des encours des produits de partage a triplé durant la période de confinement.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux

LES DONNÉS DES PRODUITS DE PARTAGE EN CHIFFRES (CHIFFRES AU 31/12/2019)

- **3,2** : millions d'euros de dons versés en 2019, (soit plus 500 000 € par rapport à 2018)
- **54** : associations bénéficiaires des produits de partage
- **67%** : pourcentage des dons issus de l'épargne bancaire
- **300 000 €** : montant des dons issus des fonds de partage d'Ecofi Investissements, société de gestion du Crédit Coopératif, en augmentation nette par rapport à 2018.

¹ source interne du groupe Crédit Coopératif

nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop et www.agirandco.coop.



Contact Crédit Coopératif

Marie Riou

Chargée des relations média et éditorial

06 99 95 82 84 - presse@credit-cooperatif.coop

¹ source interne du groupe Crédit Coopératif